STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
DES RÉGIONS RESSOURCES

Le Saguenay–Lac-Saint-Jean

Un maillon essentiel de notre économie

Québec
Ministère des Finances
Ministère des Régions

Le Saguenay-Lac-Saint-Jean
ISBN 2-550-37280-8
Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec, 2001
Date de parution : mai 2001

Note aux lecteurs

Le présent fascicule découle de la stratégie de développement économique des régions ressources dévoilée dans le **Discours sur le budget 2001-2002**. Il présente la situation propre à la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et les mesures qui s'appliquent particulièrement à cette région. Le document budgétaire : « La Force des régions : un maillon essentiel de notre économie » est disponible sur le site Internet du ministère des Finances www.finances.gouv.qc.ca de même qu'au bureau régional de Communication-Québec, au (418) 695-7850.

PRÉSENTATION

Par **la vice-première ministre, ministre d'État à l'Économie et aux Finances, ministre des Finances et ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie**

Et **le ministre d'État aux Régions, ministre des Régions, ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre responsable du Loisir et du Sport**

Le Québec a enregistré une forte croissance économique au cours des dernières années. Bien que toutes les régions du Québec en aient profité, les régions ressources comme celle du Saguenay–Lac-Saint-Jean, dont l'économie est fortement liée à l'exploitation des ressources naturelles, subissent encore des écarts de chômage relativement importants avec les autres régions du Québec.

De tels écarts, même s'ils ne sont pas nouveaux, demeurent inacceptables, et cela d'autant plus que le Saguenay–Lac-Saint-Jean offre des potentiels de développement très importants qui, mieux exploités, pourraient lui permettre de bénéficier d'une croissance économique plus forte et d'une création d'emplois plus vigoureuse.

Le ***Discours sur le budget 2001-2002*** *est l'occasion de donner, à cet égard, un coup de barre majeur. Le gouvernement présente donc une ambitieuse stratégie et un ensemble de mesures fiscales et budgétaires, adaptées aux besoins et priorités du Saguenay–Lac-Saint-Jean et des autres régions ressources. Au total, c'est un montant de 141 millions de dollars que le gouvernement met ainsi à la disposition du Saguenay–Lac-Saint-Jean au cours des trois prochaines années.*

En premier lieu, le gouvernement entend augmenter la valeur ajoutée de ce qui est produit dans la région et accélérer la diversification de l'économie du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Le gouvernement instaure deux mesures fiscales majeures : l'impôt zéro pour les PME manufacturières pendant une période de dix ans et un crédit d'impôt remboursable pour les activités de fabrication et de transformation.

Le gouvernement apporte également un soutien budgétaire significatif visant à favoriser la deuxième et troisième transformation du bois en région. Il apporte un soutien important au développement de l'industrie touristique régionale, notamment par la conclusion d'une entente spécifique en tourisme avec Tourisme Québec et les intervenants régionaux.

Il prévoit également investir des sommes importantes dans des créneaux à fort potentiel de développement pour la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et en priorité dans le secteur de l'aluminium.

Finalement, le gouvernement entend appuyer les PME déjà présentes dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et encourager la création de nouvelles entreprises en facilitant leur financement. Parmi les mesures les plus importantes, le gouvernement renforce la capacité d'action des quatre centres locaux de développement de la région et élargit le programme de soutien aux projets économiques au Saguenay–Lac-Saint-Jean.

En s'engageant dans ces actions majeures, le gouvernement prolonge et renforce les initiatives importantes prises au cours des dernières années en faveur du développement régional. Avec le ***Budget 2001-2002****, le gouvernement prend les moyens pour accélérer le développement économique de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et des autres régions ressources afin qu'elles rejoignent l'ensemble du Québec.*

PAULINE MAROIS ***GILLES BARIL***

TABLE DES MATIÈRES

Présentation ..... *i*

Introduction *3*

1. L'économie du Saguenay–Lac-Saint-Jean : portrait et problématiques *7*

1.1 Le territoire et la population 7
1.2 L'évolution des conditions du marché du travail 10
1.3 L'évolution des écarts de revenu, d'emploi et de chômage 12
1.4 La structure économique du Saguenay–Lac-Saint-Jean : principales problématiques 14

2. La stratégie de développement économique *25*

2.1 Une stratégie en lien avec les priorités de développement économique du Saguenay–Lac-Saint-Jean 25
2.2 Un appui majeur au développement économique du Saguenay–Lac-Saint-Jean 25
2.3 La mise en œuvre régionale de la stratégie 27

3. Des actions en faveur du développement économique du Saguenay–Lac-Saint-Jean *31*

3.1 Des initiatives majeures pour augmenter la valeur ajoutée et accélérer la diversification économique du Saguenay–Lac-Saint-Jean 31
3.2 Assurer la croissance du secteur des ressources 36
3.3 Faciliter le financement des PME et la création d'entreprises 37
3.4 Autres mesures 40

Conclusion *43*

Annexe 1 – Description des mesures fiscales *49*

Annexe 2 – Tableau synthèse des mesures fiscales et budgétaires *53*

Liste des tableaux *57*

Liste des graphiques *58*

Liste des tableaux en annexe *59*

Introduction

INTRODUCTION

Au cours des prochaines années, la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean est appelée à relever d'importants défis économiques. Ces défis sont d'autant plus importants que, malgré le progrès et les rattrapages réalisés depuis quelques décennies, des écarts significatifs de revenu, d'emploi et de chômage y sont toujours observés comparativement à l'ensemble du Québec.

L'économie du Saguenay–Lac-Saint-Jean s'appuie encore aujourd'hui de manière très importante sur la première transformation des ressources naturelles et la disponibilité de ressources hydro-électriques.

Afin de diversifier davantage sa structure industrielle et d'accroître son rythme de développement et de création d'emplois, le Saguenay–Lac-Saint-Jean bénéficiera des mesures mises de l'avant dans le cadre de la stratégie de développement économique des régions ressources que le gouvernement du Québec a annoncée à l'occasion du **Discours sur le budget 2001-2002**, en plus de mesures qui lui sont spécifiques.

Cette stratégie vise non seulement à renforcer les assises actuelles de l'économie du Saguenay–Lac-Saint-Jean, mais également à y encourager l'émergence de nouveaux secteurs d'activité et à trouver de nouvelles avenues pour y accroître les innovations, les investissements et les exportations. Par ailleurs, cette stratégie a été élaborée en tenant compte des priorités identifiées par la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Le présent fascicule comprend trois parties :

- La première partie est consacrée à une brève revue de l'évolution de l'économie du Saguenay–Lac-Saint-Jean au cours de la dernière décennie, notamment en ce qui concerne les conditions du marché du travail. Elle décrit également les principales problématiques de l'économie de la région.
- La deuxième partie a pour objet de présenter le cadre d'intervention de la stratégie de développement des régions ressources et de décrire brièvement comment ce cadre est en lien avec les priorités économiques régionales.
- La troisième partie présente les mesures fiscales et budgétaires mises de l'avant par le gouvernement du Québec afin d'accélérer le développement économique du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

1 *L'économie du Saguenay–Lac-Saint-Jean : portrait et problématiques*

1. L'ÉCONOMIE DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN : PORTRAIT ET PROBLÉMATIQUES

1.1 Le territoire et la population

Sur les dix-sept régions administratives que compte le Québec, la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, avec une superficie de plus de 104 000 km^2, se classe au troisième rang des régions du Québec. Comme son nom l'indique, on retrouve sur son territoire la rivière Saguenay et le lac Saint-Jean qui ont servi de voie de peuplement, en plus d'être un accès au fleuve Saint-Laurent. L'agriculture ainsi que l'exploitation des ressources forestières et hydrauliques ont été à la base du développement économique du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

En 2000, la région comptait 286 665 habitants, soit 3,9 % de la population du Québec. Le Saguenay–Lac-Saint-Jean regroupe quatre municipalités régionales de comté (MRC), soit Le Fjord-du-Saguenay (172 282 habitants en 2000), Lac-Saint-Jean-Est (52 976), Le Domaine-du-Roy (33 795) et Maria-Chapdelaine (27 612). Parmi les 56 municipalités qu'on y retrouve, Chicoutimi (63 326), Jonquière (57 013), Alma (26 939) et La Baie (20 890) sont les villes les plus peuplées[1].

[1] Estimation de la population des municipalités du Québec au 1er juillet 2000.

CARTE 1

LE SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN ET SES MRC

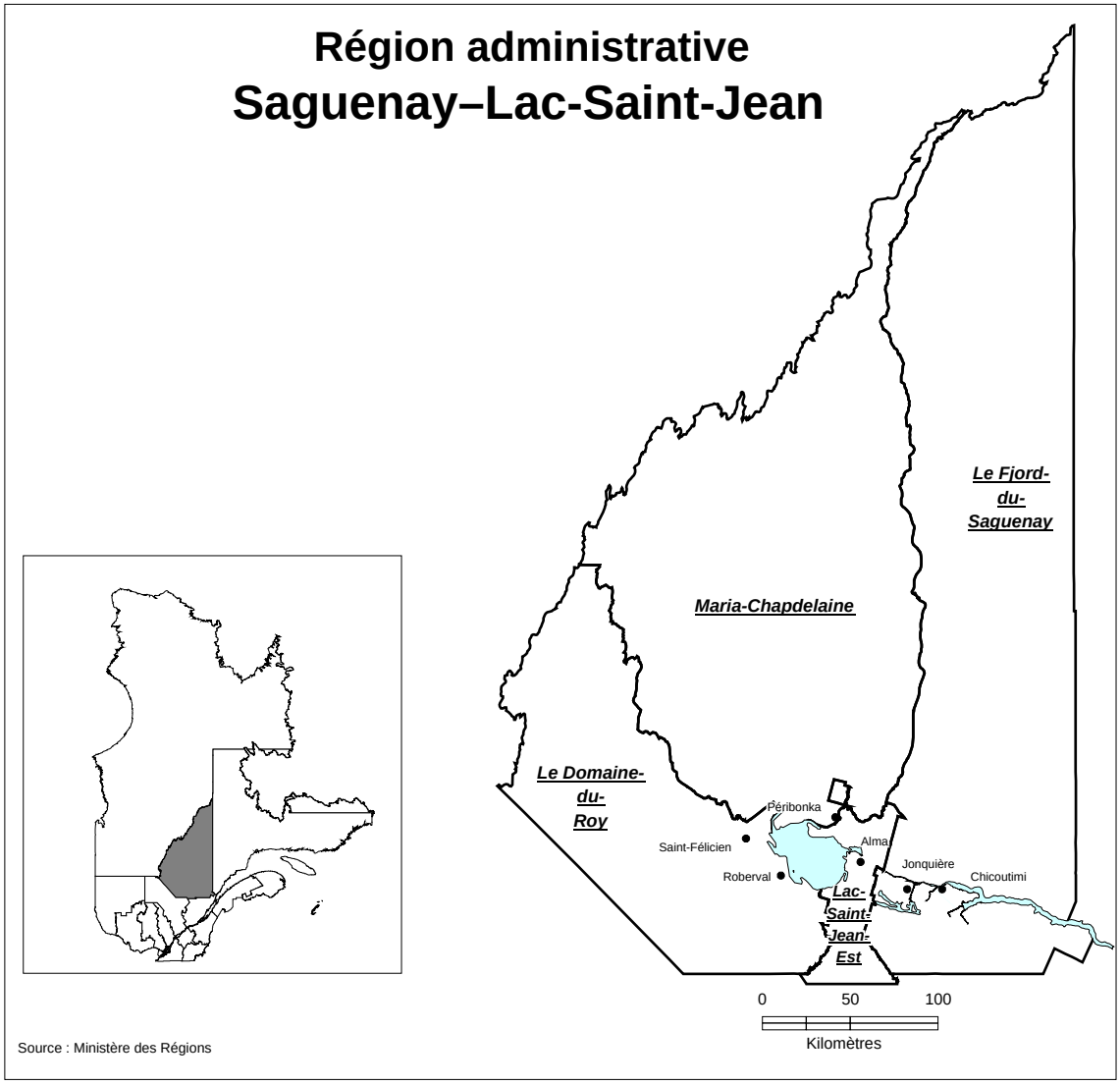

Depuis 1981, le poids démographique du Saguenay–Lac-Saint-Jean s'inscrit dans une tendance à la baisse, qui s'explique par :

- un solde migratoire interrégional négatif – une moyenne d'environ 1 450 sorties nettes par année de 1986 à 1999;
- un faible apport de l'immigration internationale, soit 339 personnes en moyenne par année de 1986 à 1999.

L'indice synthétique de fécondité du Saguenay–Lac-Saint-Jean était, en 1998, pratiquement identique à celui de l'ensemble du Québec – 1,49 enfant par femme comparativement à 1,48.

GRAPHIQUE 1

ÉVOLUTION DU POIDS DÉMOGRAPHIQUE DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN DEPUIS 1971
(en pourcentage de la population du Québec)

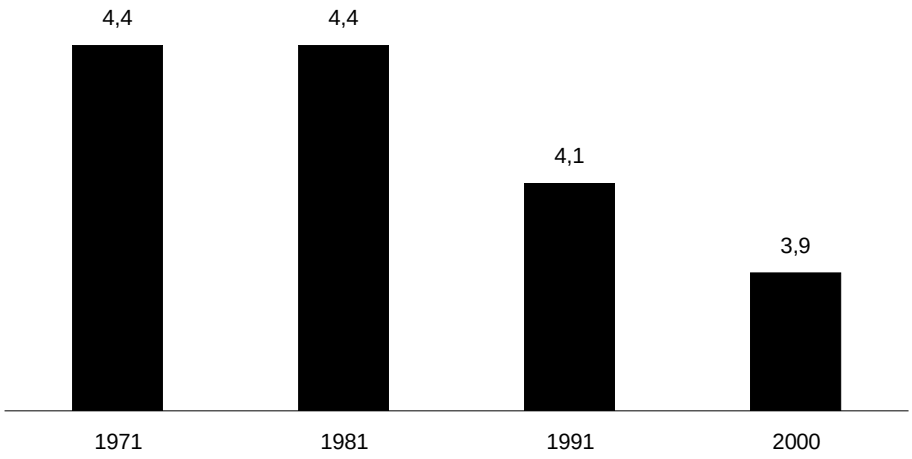

Source : Institut de la statistique du Québec.

À l'instar des autres régions du Québec et de la plupart des pays occidentaux, la population du Saguenay–Lac-Saint-Jean a vieilli, mais demeure plus jeune que dans l'ensemble du Québec. Deux indicateurs en témoignent. En 2000, l'âge moyen de la population de la région était de 37,5 ans alors qu'il était de 38,1 ans au Québec. Le pourcentage de la population âgée de 65 ans et plus était aussi inférieur à celui de l'ensemble du Québec (11,8 % comparativement à 12,8 %). Toutefois, il a tendance à rattraper celui du Québec.

TABLEAU 1

ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE D'ÂGE DE LA POPULATION ENTRE 1986 ET 2000
(en pourcentage de la population totale)

	Saguenay–Lac-Saint-Jean			Ensemble du Québec		
	1986	**1996**	**2000**	**1986**	**1996**	**2000**
0 à 14 ans	24,6	20,1	17,6	20,2	19,0	17,9
15 à 64 ans	68,4	69,4	70,6	70,0	69,0	69,3
65 ans et plus	7,0	10,5	11,8	9,8	12,0	12,8

Source : Institut de la statistique du Québec.

1.2 L'évolution des conditions du marché du travail

Au cours des dernières années, les conditions du marché du travail au Saguenay–Lac-Saint-Jean se sont grandement améliorées. En effet, le pourcentage de la population âgée de 15 à 64 ans qui détient un emploi, c'est-à-dire le taux d'emploi des 15-64 ans, a atteint 61,0 % l'an dernier, en hausse de 8,8 points de pourcentage par rapport au niveau de 1994 (52,2 %). Cette hausse s'explique en partie par la construction d'une nouvelle aluminerie de 432 cuves à Alma qui a débuté en 1998.

GRAPHIQUE 2

TAUX D'EMPLOI DES 15-64 ANS EN FORTE PROGRESSION DEPUIS 1994
(en pourcentage)

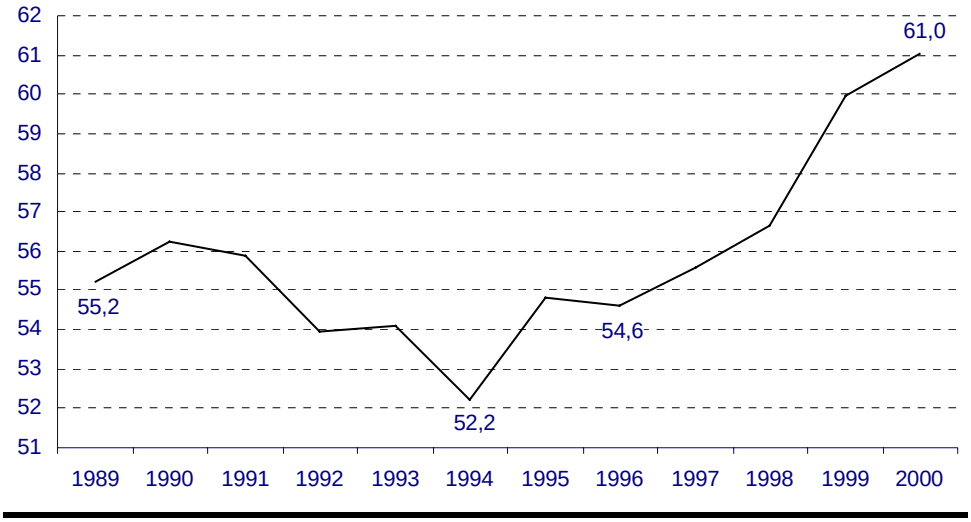

Source : Statistique Canada.

Comparativement à 1989, dernière année du cycle économique précédent, le taux d'emploi a progressé de 10,5 %, une hausse supérieure à celle de l'ensemble du Québec (3,1 %).

De plus, le taux de chômage du Saguenay–Lac-Saint-Jean a diminué de 5,3 points de pourcentage depuis 1993, passant de 15,7 % à 10,4 %. Il s'établit actuellement en dessous du niveau observé peu avant la dernière récession (12,0 % en 1989).

GRAPHIQUE 3

TAUX DE CHÔMAGE DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN À SON PLUS BAS NIVEAU DEPUIS 1989
(en pourcentage)

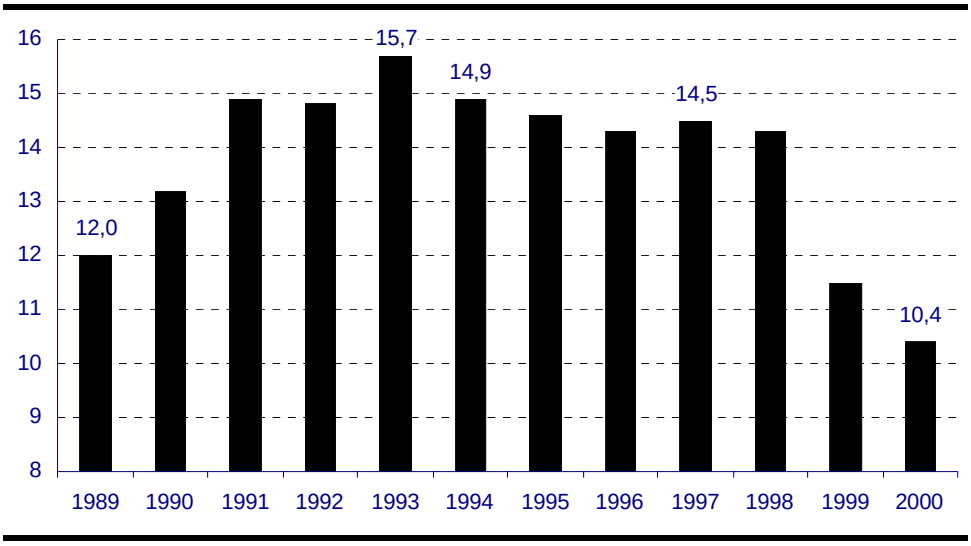

Source : Statistique Canada.

Malgré le redressement remarquable des douze dernières années, la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean a connu en moyenne au cours de cette période un taux de chômage supérieur de 2,7 points de pourcentage à la moyenne québécoise.

En plus de la réduction du nombre de chômeurs, le Saguenay–Lac-Saint-Jean a vu passer son nombre de prestataires du régime de soutien du revenu[2] de 33 595 en 1994, le niveau le plus élevé atteint dans les années 90, à 23 229 en 2000, soit une baisse de plus de 30 %.

[2] Auparavant connu sous le nom de sécurité du revenu ou d'aide sociale.

1.3 L'évolution des écarts de revenu, d'emploi et de chômage

Bien que les conditions du marché du travail se soient améliorées au cours des dernières années, le Saguenay–Lac-Saint-Jean affiche toujours des écarts structurels de revenu, d'emploi et de chômage par rapport à la moyenne québécoise.

Selon un indice des disparités régionales de développement combinant les deux indicateurs que sont le revenu personnel disponible par habitant et le taux d'emploi de la population âgée de 15 à 64 ans, la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean se classait l'an dernier au treizième rang des régions du Québec, à 89,8 % de la moyenne québécoise.

GRAPHIQUE 4

INDICE DES DISPARITÉS RÉGIONALES DE DÉVELOPPEMENT
(ensemble du Québec = 100)

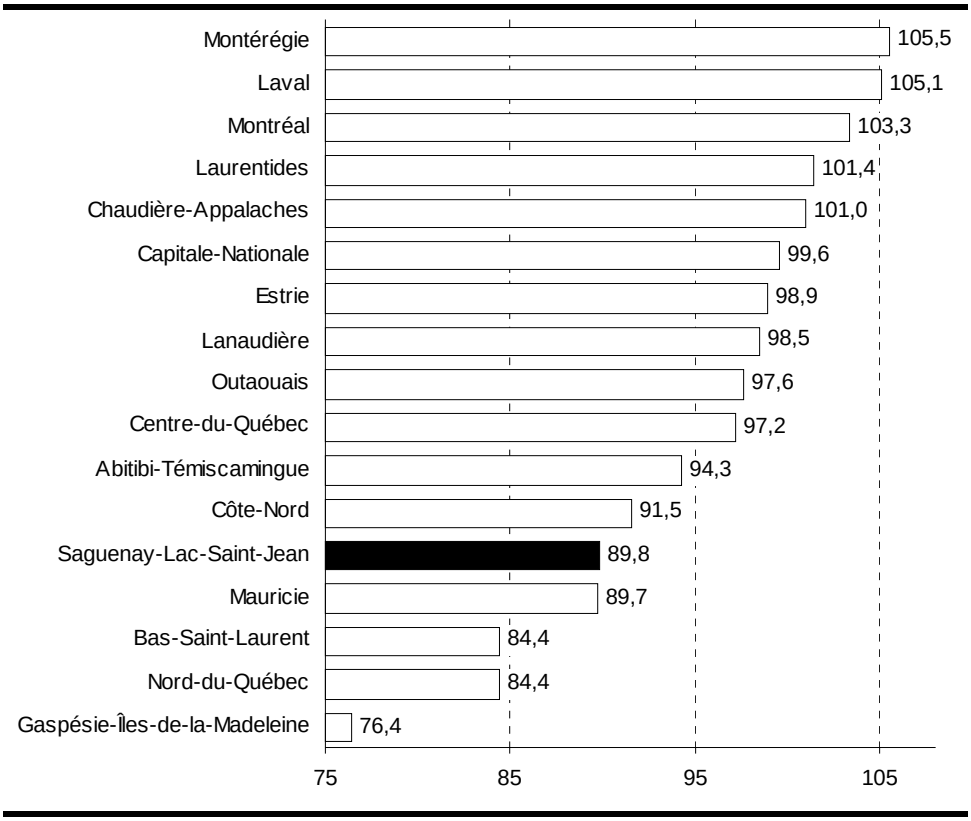

Note : Moyenne des indices du revenu personnel disponible par habitant et du taux d'emploi de la population âgée de 15 à 64 ans en 2000.
Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Régions.

On constate toutefois une amélioration relative par rapport à la situation qui prévalait dans la région en 1989, alors que l'indice de la région s'établissait à 85,3 %.

– En 2000, le revenu personnel disponible par habitant[3] du Saguenay–Lac-Saint-Jean représentait 88,9 % de la moyenne québécoise, comparativement à 86,0 % en 1989.

– L'écart entre le taux d'emploi de la région et celui du Québec est passé de 10,1 en 1989 à 6,3 points de pourcentage en 2000.

– L'écart entre le taux de chômage du Saguenay–Lac-Saint-Jean et celui de l'ensemble du Québec a lui aussi diminué, passant de 2,4 à 2,0 points de pourcentage.

TABLEAU 2

DES ÉCARTS QUI S'AMENUISENT DEPUIS 1989
(en pourcentage)

	Saguenay–Lac-Saint-Jean	**Ensemble du Québec**	**Écarts**
Revenu personnel disponible par habitant en 1989 (en dollars)	13 001	15 118	-2 117
Revenu personnel disponible par habitant en 2000 (en dollars)	16 705	18 787	-2 082
Variation en dollars – 1989-2000	3 704	3 669	-
Taux d'emploi des 15-64 ans en 1989	55,2	65,3	-10,1
Taux d'emploi des 15-64 ans en 2000	61,0	67,3	-6,3
Variation en points de % – 1989-2000	5,8	2,0	-
Taux de chômage en 1989	12,0	9,6	2,4
Taux de chômage en 2000	10,4	8,4	2,0
Variation en points de % – 1989-2000	-1,6	-1,2	-

Sources : Statistique Canada, Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

Ces écarts de revenu et de chômage par rapport à la moyenne québécoise ne sont pas nouveaux. Sur une longue période, on constate en outre qu'ils se sont amoindris. Alors que le taux de chômage du Saguenay–Lac-Saint-Jean était supérieur à la moyenne québécoise de 96 % en 1961, cet écart n'était plus que de 24 % en 2000. Plus encore, le revenu personnel disponible par habitant de la région est passé de 72 % à 89 % de la moyenne québécoise de 1961 à 2000. Notons toutefois qu'en 1981, avant la chute des prix des matières premières survenue au cours des années quatre-vingt, le revenu personnel

[3] Le revenu personnel disponible par habitant tient compte des revenus gagnés (revenus de travail, revenus nets d'entreprise, revenus nets de placement, etc.) et des transferts gouvernementaux (assurance-emploi, prestations de retraite, etc.), et ce, après impôt et cotisations sociales.

disponible par habitant au Saguenay–Lac-Saint-Jean avait atteint 91 % de la moyenne québécoise.

TABLEAU 3

DES ÉCARTS DE REVENU ET DE CHÔMAGE OBSERVÉS DEPUIS DE NOMBREUSES DÉCENNIES

	1961	1971	1981	1989	2000
Revenu personnel disponible par habitant (ensemble du Québec = 100)					
- Saguenay–Lac-Saint-Jean	72,2	77,5	91,2	86,0	88,9
Taux de chômage					
- Saguenay–Lac-Saint-Jean	8,6	15,4	13,4	12,0	10,4
- Ensemble du Québec	4,4	10,1	10,3	9,6	8,4
- Saguenay–Lac-Saint-Jean en pourcentage du Québec	196	153	130	125	124

Source : Office de planification et de développement du Québec, Statistique Canada, Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

1.4 La structure économique du Saguenay–Lac-Saint-Jean : principales problématiques

1.4.1 Une vue d'ensemble

Les données présentées précédemment révèlent que le Saguenay–Lac-Saint-Jean est confronté à une baisse de son poids démographique dans l'ensemble du Québec et à des écarts structurels importants de revenu, d'emploi et de chômage par rapport à la moyenne québécoise. Malgré la diminution des écarts au cours de la dernière décennie, la région figure au treizième rang des régions du Québec, selon l'indice des disparités de développement économique.

Ces données sont le résultat d'un certain nombre de problèmes qui affectent la structure économique de la région comme celles d'ailleurs des autres régions ressources. Ces problématiques peuvent être regroupées autour de trois éléments principaux.

– Premièrement, l'économie du Saguenay–Lac-Saint-Jean est peu diversifiée, les activités manufacturières étant, entre autres, fortement concentrées autour de quelques grandes entreprises dans les secteurs de la première transformation des métaux, du bois et des pâtes et papiers. Elle est de plus caractérisée par la faiblesse de son secteur tertiaire moteur.

– Deuxièmement, le secteur de l'exploitation des ressources, qui constitue l'une des assises fondamentales de l'économie du Saguenay–Lac-Saint-Jean, est confronté à un contexte mondial difficile, tout particulièrement dans le domaine forestier.

– Finalement, les entreprises de la région ou celles qui souhaiteraient y investir ne disposent pas de tous les outils nécessaires à leurs besoins, particulièrement en matière de financement et d'expertise technique.

1.4.2 Une valorisation et une diversification insuffisantes

Étroitement liées au développement économique et au peuplement de la région, les industries des produits forestiers, de l'agroalimentaire et de l'aluminium occupent toujours une place importante dans l'économie du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Sur la base de la répartition de l'emploi, le secteur primaire est plus important au Saguenay–Lac-Saint-Jean qu'il ne l'est dans l'ensemble du Québec (5,8 % de l'emploi total en 2000 contre 3,0 %). C'est dans l'agriculture ainsi que dans la récolte et l'aménagement forestier que se concentrent les 7 200 emplois du secteur primaire relevés en 2000 au Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Un secteur manufacturier important mais peu diversifié

Le secteur secondaire occupe aussi une proportion plus élevée de la main-d'œuvre au Saguenay–Lac-Saint-Jean (23,1 % de l'emploi total) que dans l'ensemble du Québec (22,4 %). Cette situation s'explique par l'importance des industries de première transformation des métaux, du papier et des produits connexes, lesquelles comptent pour plus de la moitié des emplois du secteur secondaire. À l'instar du secteur primaire, le nombre d'emplois dans le secteur secondaire a augmenté au Saguenay–Lac-Saint-Jean depuis douze ans, alors qu'il a diminué au Québec.

Cependant, au cours de la même période, le secteur secondaire a perdu de son importance relative au profit du secteur tertiaire. En effet, de 1989 à 2000, la part de l'emploi dans le secteur tertiaire est passée de 68,5 % à 71,0 %, alors que celle du secteur secondaire passait de 25,6 % à 23,1 %.

TABLEAU 4

ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE ÉCONOMIQUE DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN
(en pourcentage de l'emploi total)

Secteurs	Saguenay–Lac-Saint-Jean		Régions ressources		Ensemble du Québec	
	1989	**2000**	**1989**	**2000**	**1989**	**2000**
Primaire	5,9	5,8	10,1	7,2	3,7	3,0
Secondaire	25,6	23,1	22,7	20,5	25,3	22,4
Tertiaire	68,5	71,0	67,3	72,3	71,0	74,7

Source : Statistique Canada.

L'importance des ressources naturelles dans l'économie du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Les ressources naturelles jouent depuis longtemps un rôle important dans le développement économique de la région. En effet, le Saguenay–Lac-Saint-Jean est une région riche en ressources hydrauliques aménagées qui soutiennent les opérations des entreprises de transformation, telles Alcan et Abitibi-Consolidated.

L'importance des ressources naturelles[4] dans le marché du travail du Saguenay–Lac-Saint-Jean ressort davantage lorsqu'on fait la somme des emplois qui y sont associés dans le secteur primaire et dans le secteur secondaire : ceux-ci représentaient 18,0 % de l'emploi total en 2000 au Saguenay–Lac-Saint-Jean comparativement à 6,5 % dans l'ensemble du Québec. Elle a cependant légèrement diminué au cours des dernières années, passant de 20,6 % des emplois en 1989 à 18,0 % en 2000. Cette diminution s'explique en partie par le contexte international difficile qu'ont connu les industries liées aux ressources naturelles au cours des dernières années, notamment la faiblesse relative des prix des matières premières sur les marchés internationaux, ainsi que par l'impact de la modernisation des entreprises rendue nécessaire pour rehausser leur compétitivité.

La région du Saguenay–Lac-Saint-Jean se démarque par l'importance de la première transformation des ressources. En effet, les secteurs de la fabrication du papier, de la première transformation des métaux et de la fabrication des produits en bois représentaient, en 2000, 12,2 % des emplois, soit un pourcentage plus élevé que ceux de l'ensemble du Québec (3,5 %) et des régions ressources (9,0 %).

[4] Comprenant le secteur primaire (extraction minière, exploitation forestière, agriculture, chasse et pêche) et les trois industries de transformation suivantes : bois, papier et produits connexes et première transformation des métaux.

TABLEAU 5

L'IMPORTANCE DES RESSOURCES NATURELLES DANS LA RÉGION DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN
(en pourcentage de l'emploi total)

Secteurs	Saguenay–Lac-Saint-Jean		Régions ressources		Ensemble du Québec	
	1989	**2000**	**1989**	**2000**	**1989**	**2000**
Primaire	5,9	5,8	10,1	7,2	3,7	3,0
Secondaire lié aux ressources naturelles	14,7	12,2	10,4	9,0	3,9	3,5
Total	**20,6**	**18,0**	**20,5**	**16,2**	**7,6**	**6,5**

Source : Statistique Canada.

- ***Produits forestiers***

Le Saguenay–Lac-Saint-Jean est l'une des régions les plus productrices de produits en bois et de pâtes et papiers au Québec. Par ailleurs, ces deux industries sont fortement liées, car les copeaux, sous-produits des scieries, constituent la principale source d'approvisionnement des usines de pâtes et papiers.

Parmi les principaux producteurs de la région, on retrouve Abitibi-Consolidated – plus gros producteur de papier journal au monde – et Produits forestiers Alliance.

En 2000, la fabrication de produits en bois occupait 18,3 % de la main-d'œuvre manufacturière, alors que cette part s'élevait à 22,1 % pour la fabrication du papier.

En 1997, la valeur des expéditions manufacturières de papier et produits connexes s'élevait à 21,7 % du total des expéditions manufacturières du Saguenay–Lac-Saint-Jean et 88 % de cette production était exportée à l'extérieur du Québec.

- ***Métallurgie***

Si l'industrie forestière occupe une place prépondérante dans l'économie du Saguenay–Lac-Saint-Jean, le secteur de la métallurgie, qui comprend celui de l'industrie de l'aluminium, avec une capacité de 1 050 000 tonnes métriques en 2001, est encore plus important. En 2000, la première transformation des métaux représentait plus de 30 % des emplois manufacturiers au Saguenay–Lac-Saint-Jean.

La construction d'une nouvelle usine d'Alcan à Alma, au coût de 2,9 milliards de dollars, et la mise en place, au cours des dix dernières années, d'une trentaine de PME œuvrant dans la deuxième et troisième

transformation témoignent de la vitalité de ce secteur et du potentiel de développement que suscite une telle grande entreprise.

GRAPHIQUE 5

L'INDUSTRIE DE LA PREMIÈRE TRANSFORMATION DES MÉTAUX EST PRÉPONDÉRANTE DANS LA RÉGION
(en pourcentage de l'emploi total manufacturier en 2000)

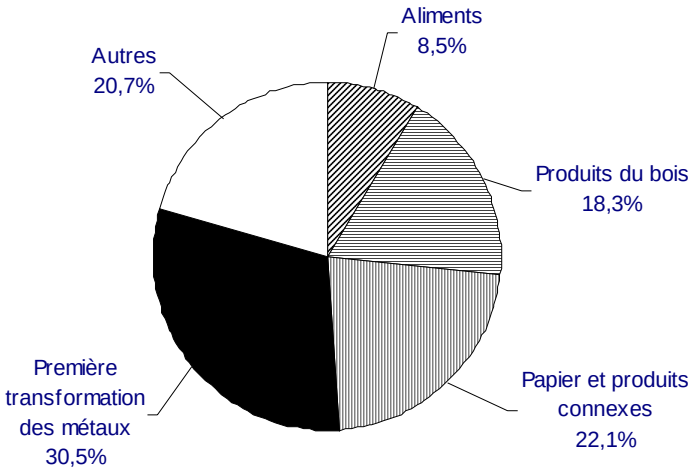

Source : Statistique Canada.

La faiblesse du secteur tertiaire moteur

La part des emplois au Saguenay–Lac-Saint-Jean qui se retrouvent dans le secteur des services aux ménages, notamment dans le commerce de détail et dans l'hébergement et la restauration, s'élevait à 29 % en 2000, une part supérieure à celle de l'ensemble du Québec. La proportion de l'emploi dans le secteur des services publics de la région (26,5 %) est aussi supérieure à celle de l'ensemble du Québec (24,2 %). Toutefois, en corollaire, on note un écart marqué entre le Saguenay–Lac-Saint-Jean et le Québec (7,1 points de pourcentage) au niveau des services moteurs. On y retrouve proportionnellement moins d'emplois dans les services financiers, professionnels ou administratifs.

TABLEAU 6

EMPLOIS DANS LES SERVICES : LA RÉGION EST SOUS-REPRÉSENTÉE DANS LES SERVICES MOTEURS
(en pourcentage de l'emploi total en 2000)

Secteurs	**Saguenay–Lac-Saint-Jean**	**Régions ressources**	**Ensemble du Québec**
Services aux ménages et autres services	29,1	30,3	28,0
Services publics	26,5	27,6	24,2
Services moteurs	15,3	14,4	22,4
Total	**70,9**	**72,3**	**74,7**

Note : Les services aux ménages et autres services regroupent le commerce de détail, l'hébergement et la restauration, le transport et l'entreposage, les services personnels, la réparation et l'entretien ainsi que les services divers. Les services publics comprennent les services d'enseignement, la santé et les services sociaux, les administrations publiques ainsi que l'électricité, le gaz et l'eau. Les services moteurs regroupent les services financiers, les services professionnels et administratifs, le commerce de gros et l'information, la culture et les loisirs.
Source : Statistique Canada.

Le développement touristique

Le tourisme constitue la quatrième activité d'importance de la région. Le Saguenay–Lac-Saint-Jean possède de nombreux attraits touristiques dont les retombées économiques sont importantes. La région compte treize zones d'exploitation contrôlée (ZEC) et 42 pourvoiries. En 1999, la région a reçu plus de 800 000 touristes qui y ont dépensé plus de 126 millions de dollars. La région pourrait cependant tirer avantage d'une plus grande mise en valeur de ses parcs, de ses plans d'eau, de son Fjord majestueux, de sa piste cyclable, de ses réseaux de sentiers de motoneige, ainsi que de ses différents événements de grande renommée comme le Carnaval souvenir de Chicoutimi et la Traversée internationale du Lac-Saint-Jean.

La recherche et le développement

Avec la présence d'une institution universitaire (l'Université du Québec à Chicoutimi), de quatre collèges et de centres de recherche d'importance œuvrant dans divers domaines, notamment l'aluminium, la forêt et l'agroalimentaire, la région possède la masse critique de savoir nécessaire pour prendre le virage de la nouvelle économie.

Les maillages entre la grande entreprise et les PME de la région, particulièrement dans les domaines de l'aluminium et du bois, permettent l'échange d'expertises et favorisent ainsi le développement d'entreprises.

1.4.3 La disponibilité insuffisante d'outils de développement

Les entreprises implantées dans le Saguenay–Lac-Saint-Jean ne disposent pas encore de tous les outils nécessaires à leurs besoins, même si des efforts particuliers y ont été consentis.

Le faible niveau de capital de risque investi

Entre 1993 et 2000, seulement 8,6 % du capital de risque investi au Québec l'a été dans les régions ressources. Cette disparité par rapport au poids démographique des régions ressources – 16 % de la population totale du Québec – illustre la faiblesse du capital de risque prêt à s'y investir et souligne ainsi l'une des difficultés à laquelle sont actuellement confrontées les régions ressources dans leur développement.

Seulement 2,3 % du capital de risque a été investi au Saguenay–Lac-Saint-Jean, alors que la région représente 3,9 % de la population du Québec. C’est pourtant la seule région du Québec à s'être prévalue de la disposition fiscale permettant de mettre sur pied une société de capital de risque à vocation régionale (SCRVR), la société AMISK et ses sociétés en commandite SOCCRENT (1, 2, 3) et SODEXFOR.

En 1999, par exemple, les sociétés de capital de risque ont investi environ 29 dollars par habitant dans la région alors qu'en moyenne au Québec, ce ratio s'élevait à 99 dollars par habitant.

La faible mobilisation du capital de risque n’est pas le seul problème d’ordre financier auquel les régions ressources sont confrontées. Une autre difficulté provient du besoin de capitalisation des coopératives. Ces dernières sont un élément important du développement de la région. Elles forment une partie du tissu économique régional et assurent ainsi une fraction importante de l’investissement des entreprises. À preuve, la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean comptait, en 1999, 147 coopératives ayant un chiffre d'affaires brut de 423 millions de dollars et employant 2 580 personnes. Des initiatives doivent donc être prises pour mobiliser des fonds qui pourraient être dédiés au financement des coopératives et des PME.

Un soutien insuffisant à l'entrepreneuriat

Le soutien à l’entrepreneuriat devrait être mieux adapté aux besoins des régions. Le développement de l’économie repose de plus en plus sur le dynamisme entrepreneurial des citoyens, c’est-à-dire sur leur capacité de mettre de l'avant de nouveaux projets et de créer de nouvelles entreprises, de nouveaux produits et, conséquemment, de nouveaux

emplois. Le dynamisme entrepreneurial s’exprime d’abord par le nombre et la vitalité des PME. Il ne faut pas oublier que ce sont les PME qui créent la majorité des emplois.

La faible création et le faible taux de survie des PME sont en partie imputables aux problèmes de financement précédemment soulignés : les promoteurs des projets d’entreprises et les PME de la région devraient avoir accès à des outils de financement mieux adaptés à leur réalité. Mais il faut également que ces entrepreneurs puissent bénéficier d’un réseau d’information et d’expertise approprié afin de les soutenir tout au long du cycle de croissance de leur entreprise, et cela dès la phase de prédémarrage.

Le gouvernement du Québec a déjà pris une initiative en ce sens en annonçant dans le *Discours sur le budget 2000-2001* l'implantation d'un projet pilote, Inno-centre Région, dans deux régions spécifiques du Québec, soit l'Abitibi-Témiscamingue et le Saguenay–Lac-Saint-Jean, afin de donner à ces régions un accès à des services spécialisés de parrainage de nouvelles entreprises technologiques.

2 *La stratégie de développement économique*

2. LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2.1 Une stratégie en lien avec les priorités de développement économique du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Par la mise en œuvre de la stratégie de développement économique des régions ressources, le gouvernement apporte une réponse importante à plusieurs des enjeux et priorités économiques qui ont été soulevés, au cours des dernières années, par les intervenants socioéconomiques du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Ces enjeux et priorités ont été reconnus par le gouvernement dans l'entente cadre qu'il a conclue avec le Conseil régional de concertation et de développement (CRCD) du Saguenay–Lac-Saint-Jean, en septembre 1998.

Parmi les priorités retenues par la région concernant l'utilisation des ressources naturelles, plusieurs sont en relation avec la présente stratégie :

- favoriser la diversification et le développement de l'économie par l'exploitation des ressources naturelles;
- réaliser une utilisation intégrée des ressources en responsabilisant les utilisateurs des ressources naturelles quant à la sous-utilisation ou la sur-utilisation de celles-ci;
- favoriser la deuxième et la troisième transformation des ressources naturelles régionales, notamment dans les filières du bois et de l'aluminium;
- mettre en valeur les ressources minérales régionales dans le respect du principe du développement durable;
- optimiser la mise en valeur des sols agricoles de la région;
- optimiser la mise en valeur du potentiel touristique régional.

2.2 Un appui majeur au développement économique du Saguenay–Lac-Saint-Jean

En réponse aux problèmes de développement économique des régions ressources, le gouvernement a fait part, lors du **Discours sur le budget 2001-2002,** de sa volonté d'accélérer le développement de ces régions et a, en ce sens, déposé une stratégie de développement économique conçue spécifiquement à l'intention des régions ressources. Cette stratégie donne lieu à un ensemble d'actions majeures, adaptées aux

besoins et aux priorités de ces régions, notamment à ceux du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

- ***Les objectifs de la stratégie***

La stratégie de développement économique des régions ressources vise deux objectifs essentiels :

– soutenir le développement du potentiel économique des régions ressources, dont celle du Saguenay–Lac-Saint-Jean, afin de réduire leur écart de développement par rapport à l'ensemble du Québec;

– créer et maintenir un environnement global favorable à la création d'emplois pour la population du Saguenay–Lac-Saint-Jean, et en particulier pour les jeunes.

- ***Les trois grands axes d'intervention retenus***

Pour y parvenir, la stratégie s'articule autour de trois grands axes d'intervention :

– En premier lieu, le gouvernement intervient pour augmenter la valeur ajoutée et accélérer la diversification de l'économie des régions ressources, cet effort s'appuyant notamment sur l'atteinte d'une masse critique plus importante en matière d'industries manufacturières. La stratégie vise également l'émergence de nouvelles activités et l'identification de créneaux d'excellence à haute valeur ajoutée.

– En deuxième lieu, il importe de soutenir et de consolider l'une des bases des économies des régions ressources, soit l'exploitation des ressources naturelles, et d'en assurer la croissance.

– Enfin, les régions ressources doivent avoir à leur disposition des outils mieux adaptés au financement de projets et à la création d'entreprises dans leur milieu.

Au total, le gouvernement consacrera, pour la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, un montant de **141 millions de dollars** au cours des trois prochaines années afin de mettre en œuvre la stratégie.

D'ici 2003-2004, l'impact financier total sera de près de **67 millions de dollars** pour ce qui est des mesures budgétaires et de plus de **74 millions de dollars** en ce qui concerne les mesures fiscales. Dans le cas des mesures fiscales, il faut souligner que lorsqu'elles auront atteint leur plein effet, elles feront bénéficier la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean d'un appui de **43 millions de dollars par année**.

TABLEAU 7

IMPACT FINANCIER DES MESURES FISCALES ET BUDGÉTAIRES POUR LE SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN
(en millions de dollars)

Mesures	2001-2002*	2002-2003	2003-2004	Total
Mesures fiscales	**15,7**	**26,5**	**31,9**	**74,1**
Mesures budgétaires	**28,2**	**21,1**	**17,4**	**66,7**
Diversification de l'économie et créneaux d'excellence	10,7	7,4	5,0	23,1
Valorisation des ressources	12,7	7,7	7,7	28,1
Faciliter le financement des PME et la création d'entreprises	4,1	5,4	4,1	13,5
Autres mesures	0,7	0,7	0,7	2,0
Total	**43,9**	**47,6**	**49,3**	**140,8**

Note : La somme des montants peut ne pas correspondre au total puisque les montants ont été arrondis.
* Incluant les mesures budgétaires totalisant 10,3 millions de dollars en 2000-2001.

2.3 La mise en œuvre régionale de la stratégie

La mise en œuvre de la stratégie de développement économique des régions et des axes d'intervention qui la définissent sera assurée en impliquant les différents organismes et autorités concernés. Un comité régional de coordination, issu de la conférence administrative régionale (CAR), sera maître d'œuvre de cette stratégie.

- ***Les mandats***

Ce comité régional de coordination, présidé par le sous-ministre adjoint en région du ministère des Régions, a pour mandat d'assurer une cohérence régionale de l'action gouvernementale, sur le terrain, en matière de création d'emplois et de développement économique.

Le comité régional s'assure également que soient impliquées les autres directions régionales des ministères et organismes gouvernementaux les plus directement concernés par les projets en examen. Au besoin, il s'assure la collaboration des unités centrales des ministères et organismes gouvernementaux.

Le Comité doit porter une attention particulière aux points suivants :

– la collaboration la plus étroite possible entre les acteurs régionaux gouvernementaux et les acteurs économiques de la région et leur mise en réseau;

- la conception et la réalisation d'un plan de communication pour faire connaître et mettre en valeur les outils d'intervention mis à la disposition des promoteurs potentiels ou déjà en activité;
- un maillage étroit entre les programmes réguliers gouvernementaux et les mesures spécifiques de la stratégie régionale pour en maximiser les retombées;
- faire périodiquement rapport au ministère des Régions et au ministère des Finances de l'évolution des diverses mesures de la stratégie et des résultats atteints.

3 *Des actions en faveur du développement économique du Saguenay–Lac-Saint-Jean*

3. DES ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN

Pour chacun des trois axes d'intervention identifiés, des actions majeures sont mises en place. Les quatre sections ci-après présentent ces différentes mesures, telles qu'annoncées dans le cadre du **Discours sur le budget 2001-2002**.

– La première section est consacrée aux initiatives visant à augmenter la valeur ajoutée et à accélérer la diversification des économies régionales.

– La deuxième section décrit les actions ayant pour objet d'assurer la croissance du secteur des ressources.

– La troisième section présente les mesures permettant de faciliter le financement des PME et la création d'entreprises.

– La quatrième section fait état de mesures additionnelles de soutien à la stratégie de développement économique du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

3.1 Des initiatives majeures pour augmenter la valeur ajoutée et accélérer la diversification économique du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Depuis le début de la colonisation de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, les ressources forestières, hydrauliques et agricoles ont orienté sa structure économique vers les secteurs des ressources naturelles. Encore aujourd'hui, l'industrie du bois, des pâtes et papiers et de la première transformation des métaux comptent pour plus de 70 % des emplois manufacturiers de la région. Toutefois, cette forte concentration dans les secteurs traditionnels place le Saguenay–Lac-Saint-Jean dans une situation vulnérable aux aléas de l'évolution des marchés mondiaux.

Actuellement, les entreprises œuvrant dans la deuxième et troisième transformation sont peu nombreuses et fragiles, et cela même dans les secteurs forts de l'économie du Saguenay–Lac-Saint-Jean tels que l'aluminium, le bois et l'agriculture. De plus, au sein même des activités de la transformation primaire, le degré de transformation de ses ressources naturelles est de très faible valeur ajoutée.

Les différentes actions engagées par le gouvernement pour accroître la valeur ajoutée en région et accélérer la diversification de l'économie sont regroupées en quatre sections :

– une première mesure fiscale majeure – l'impôt zéro pour les PME manufacturières – afin de renforcer le tissu manufacturier et appuyer les développements industriels à venir;

– une seconde mesure fiscale – un crédit d'impôt remboursable – pour soutenir les activités de transformation;

– des actions budgétaires, également significatives, pour stimuler la deuxième et troisième transformation des ressources et diversifier l'économie régionale en implantant de nouvelles activités, incluant le développement touristique régional;

– un effort spécifique pour favoriser l'émergence et le développement de créneaux d'excellence.

3.1.1 Soutenir les activités manufacturières : impôt zéro pour les PME

Dans le cadre de la stratégie de développement économique des régions ressources, le gouvernement intervient d'abord en faisant bénéficier d'un congé fiscal, applicable jusqu'au 31 décembre 2010, les PME[5] du secteur manufacturier installées dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Le congé fiscal concerne l'impôt sur le revenu, la taxe sur le capital et la taxe générale sur la masse salariale.

Ce congé fiscal constitue un coup de pouce majeur. Les PME manufacturières de la région bénéficient ainsi d'une réduction importante de leurs coûts d'exploitation. De plus, à moyen terme, le congé fiscal est conçu pour stimuler la croissance et l'expansion des entreprises manufacturières ainsi que le développement de l'entrepreneuriat, en attirant de nouveaux investissements dans la région.

La mesure mise en place par le gouvernement est significative. Elle stimulera la création d'emplois dans la région. Elle enverra un signal clair aux investisseurs quant à la volonté du gouvernement de prendre les moyens nécessaires pour stimuler la croissance des investissements et des emplois. C'est le dynamisme des entreprises de la région et de celles qui choisiront de s'y installer qui déterminera l'ampleur du bénéfice que la région pourra en tirer.

[5] Il s'agit des entreprises dont le capital versé (de façon sommaire, le capital versé comprend la plupart des dettes et l'avoir des actionnaires inscrits aux états financiers de la société) est au maximum de 10 millions de dollars. Entre 10 et 15 millions de dollars, les entreprises pourront profiter du congé fiscal de façon décroissante.

3.1.2 Un crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation

Une seconde mesure fiscale, tout aussi importante, prend la forme d'un crédit d'impôt remboursable pour les activités de fabrication et de transformation dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Le crédit d'impôt pour la fabrication et la transformation des ressources est un crédit d'impôt remboursable égal à 40 % des salaires des nouveaux employés admissibles.

Le crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation dans les régions ressources est fondé sur un principe analogue à celui retenu pour définir les mesures fiscales en faveur de la R-D ou de la nouvelle économie. Dans tous les cas, le gouvernement utilise la fiscalité pour prendre en charge une partie du coût de la masse salariale durant les phases de démarrage et d'expansion des entreprises qui investissent dans les activités visées.

Le gouvernement favorise ainsi la réalisation de projets d'investissement, en apportant une aide qui est calculée en fonction du nombre d'emplois des entreprises. L'impact de cette mesure fiscale sur la création d'emplois est direct, puisque le crédit d'impôt est calculé en fonction des nouveaux employés embauchés, et comporte à ce titre une véritable obligation de résultat.

3.1.3 Le soutien aux productions régionales et au développement touristique

Afin de soutenir les productions régionales et le développement touristique du Saguenay–Lac-Saint-Jean, le gouvernement apporte un appui financier de 8,6 millions de dollars, au cours des trois prochaines années.

Ce soutien prendra les formes suivantes :

– la création d'une brigade de la deuxième et troisième transformation du bois;

– la conclusion d'une entente spécifique en tourisme;

– des mesures additionnelles pour appuyer les productions régionales et le développement touristique.

- ***Brigade de la deuxième et troisième transformation du bois***

Compte tenu de l'importance de l'industrie forestière dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, le gouvernement entend favoriser le développement de projets de deuxième et troisième transformation du

bois. À cet effet, le gouvernement appuiera, de concert avec Forintek[6], la mise en place de brigades de la deuxième et troisième transformation du bois par un investissement de 580 000 dollars au cours des trois prochaines années. Ces brigades auront comme tâche de susciter des projets, de réaliser des études exploratoires et d'accompagner les promoteurs dans la réalisation des étapes subséquentes à la concrétisation de leur projet.

- ***Entente spécifique en tourisme***

Afin d'améliorer l'offre touristique dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, le gouvernement allouera des crédits de 2,5 millions de dollars à Tourisme Québec, pour les trois prochaines années, pour la réalisation d'une entente spécifique avec les intervenants régionaux de ce secteur.

- ***Autres mesures pour le Saguenay–Lac-Saint-Jean***

Des mesures additionnelles, au coût de 5,5 millions de dollars sur trois ans, qui seront précisées ultérieurement, seront mises en place pour appuyer les productions régionales et le développement touristique du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Elles concernent :

– un appui à la transformation et à la valorisation des produits agricoles;

– un soutien à la diversification de l'agriculture régionale;

– la modernisation d'abattoirs de proximité;

– un plan de consolidation des pourvoiries;

– le programme Forêt-Faune;

– un programme de consolidation des zones d'exploitation contrôlée (ZEC).

3.1.4 Favoriser le développement de créneaux d'excellence

À court terme, l'essor économique du Saguenay–Lac-Saint-Jean repose d'abord sur la diversification de ses activités économiques vers la deuxième et troisième transformation des ressources naturelles. À moyen terme, la région doit pousser davantage la diversification de ses activités de manière à développer des créneaux d'excellence qui reposent sur ses avantages comparatifs.

[6] Forintek est un institut de recherche sur les produits du bois qui a pour mission le progrès technologique de cette industrie par la création et la mise en œuvre de concepts, de procédés et de produits innovateurs.

À cet égard, la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean dispose déjà de plusieurs atouts lui permettant d'envisager le développement de créneaux sur son territoire : la présence de chercheurs, de personnel spécialisé et d'entreprises innovatrices.

Afin de favoriser la diversification de l'économie du Saguenay–Lac-Saint-Jean, le gouvernement investira, au cours des trois prochaines années, près de 15 millions de dollars dans le développement de créneaux d'excellence.

- ***Centre de recherche des métaux et matériaux légers***

La région du Saguenay–Lac-Saint-Jean est reconnue pour l'importance de sa production d'aluminium. Ce secteur représente près de 7 000 emplois dans la région et a des retombées économiques de plus de 500 millions de dollars en salaires. De plus, les industries d'aluminium primaire de la région produisent près de 5 % de la production mondiale.

À cet égard, la production du Saguenay–Lac-Saint-Jean est surtout concentrée au niveau de la première transformation. Celle-ci regroupe plus de 38 % de la main-d'œuvre québécoise alors que la seconde transformation ne représente que 1,7 %.

La capacité d'une industrie à diversifier ses débouchés et sa production provient pour l'essentiel de l'innovation et de la recherche. Il est donc important pour la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean de posséder les outils nécessaires à la diversification de sa production métallurgique vers des produits à haute valeur ajoutée. À cet égard, le gouvernement appuiera financièrement la mise en place d'un centre de recherche des métaux et matérieux légers par un consortium formé de partenaires européens, sud-américains et québécois. Cet appui financier s'élèvera à près de 11 millions de dollars au cours des trois prochaines années.

- ***Autres mesures pour favoriser le développement de créneaux d'excellence***

Outre la création d'un centre de recherche sur les métaux légers, le gouvernement mettra en place une série de mesures dont certaines seront annoncées ultérieurement et qui contribueront au développement de créneaux dans la région. Elles concernent :

– la création de la Société de la Vallée de l'aluminium;

– la mise en place d'un programme d'études collégiales en métallurgie;

– la création d'un Fonds de soutien au développement de créneaux d'excellence;

– un projet pilote sur les savoir-faire régionaux;

– la bonification du crédit d'impôt remboursable pour la Vallée de l'aluminium;
– la possibilité de cumul dans le cadre du programme FAIRE.

3.2 Assurer la croissance du secteur des ressources

Encore aujourd'hui, l'exploitation des ressources naturelles demeure l'assise du Saguenay–Lac-Saint-Jean puisque 18 % des emplois sont liés directement aux ressources naturelles, comparativement à 6,5 % ailleurs au Québec. Ces secteurs, qui sont souvent vitaux pour certaines municipalités, se doivent d'être stabilisés et renforcés.

Afin de renforcer cette base, le gouvernement propose des mesures favorisant le développement des ressources des milieux forestier et minier, lesquelles seront mises en place au cours des trois prochaines années.

La production forestière du Saguenay–Lac-Saint-Jean représente 20 % de celle du Québec et compte plus de 2 000 emplois. Cependant, la ressource forestière est épuisable. Des efforts constants d'aménagement forestier doivent donc être réalisés, année après année, pour assurer à l'industrie sa pérennité. Il est indispensable de mettre en place les outils permettant à l'industrie d'accroître la production forestière.

Par ailleurs, cette problématique ne peut être résolue sans la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée et disponible. Or, le développement de la main-d'œuvre reliée à ces travaux constitue un sujet de préoccupation pour toute l'industrie. En effet, malgré les efforts soutenus du gouvernement et de l'industrie à assurer la relève des travailleurs sylvicoles, on constate, dans plusieurs régions, une pénurie de main-d'œuvre formée et spécialisée.

Devant cette problématique, le gouvernement reconduit et bonifie ces programmes de mise en valeur des ressources du milieu forestier et de création d'emplois en forêt. Il renouvelle également son programme de soutien aux sociétés juniors d'exploration en difficulté. Pour ce faire, le gouvernement injectera plus de 28 millions de dollars au cours des trois prochaines années.

- ***Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier***

L'objectif de ce programme est de favoriser l'aménagement durable des diverses ressources du milieu forestier. Ce programme, au coût de 23,1 millions de dollars sur trois ans, comporte deux volets.

– Le premier volet pourra être utilisé par les entreprises forestières du Saguenay–Lac-Saint-Jean afin de réaliser des travaux visant l'accroissement de la production de bois.

– Le deuxième volet s'adresse plus spécifiquement aux utilisateurs non industriels – individus ou organismes – des ressources forestières. Il permet de financer des travaux de diverses natures favorisant l'harmonisation des activités sylvicoles à celles des autres utilisateurs du milieu forestier.

▪ ***Programme de création d'emplois en forêt***

L'industrie forestière du Saguenay–Lac-Saint-Jean, comme celle des autres régions ressources du Québec, est particulièrement préoccupée par les perspectives négatives concernant la relève de la main-d'œuvre sylvicole. Le programme répond à cette problématique en valorisant les métiers de la forêt. Le gouvernement accorde donc à la région un montant de 4,7 millions de dollars pour ce programme qui contribuera à assurer la relève nécessaire au développement durable des ressources du milieu forestier.

▪ ***Programme de soutien aux sociétés juniors d'exploration en difficulté***

La production minière du Saguenay–Lac-Saint-Jean ne représente que 2 % de celle de l'ensemble du Québec. Toutefois, le potentiel de la région peut être développé davantage.

Depuis le milieu des années quatre-vingt-dix, l'industrie minière mondiale traverse une période difficile, marquée par la chute des prix des métaux. Cette situation a entraîné une réduction significative des activités d'exploration et une diminution du nombre d'emplois.

Afin de supporter les travaux d'exploration au Saguenay–Lac-Saint-Jean, le gouvernement renouvelle son programme de soutien aux sociétés juniors d'exploration en difficulté mis en place en 2000-2001 et consacrera à cet effet 300 000 dollars.

3.3 Faciliter le financement des PME et la création d'entreprises

Afin de renforcer la structure industrielle existante au Saguenay–Lac-Saint-Jean, de favoriser le développement de nouveaux secteurs d'activité ainsi que de susciter l'émergence et le développement de créneaux d'excellence dans la région, le gouvernement entend bonifier le coffre à outils déjà à la disposition du Saguenay–Lac-Saint-Jean par l'ajout de moyens mieux adaptés à sa réalité et à ses besoins.

Ces outils peuvent être regroupés autour de deux catégories de mesures : des mesures de soutien à l'entrepreneuriat et des outils financiers mieux adaptés. Ils visent à favoriser la consolidation et le développement d'entreprises, particulièrement des PME manufacturières. À titre indicatif, la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean comptait, en 1997, 237 PME manufacturière employant plus de 3 600 personnes et ayant des expéditions d'une valeur de plus de 600 millions de dollars.

3.3.1 Le soutien à l'entrepreneuriat

Reconnue comme innovante et dynamique, la population du Saguenay–Lac-Saint-Jean a mis à profit ses qualités dans le développement d'une culture entrepreneuriale orientée vers les services et le tourisme. Dans le secteur manufacturier, cette culture s'est aussi exprimée avec la mise sur pied de PME performantes en marge de la grande entreprise. Les PME régionales demeurent en grande partie tributaires de celles-ci.

Les nouvelles entreprises constituent un puissant levier pour favoriser le renouvellement du tissu industriel de la région et accroître le niveau de la richesse locale. Ce sont les entrepreneurs qui sont à la base du démarrage et du développement des entreprises. Un défi important consiste donc à les accompagner dans leurs démarches.

C'est pourquoi le gouvernement favorisera le développement de l'entrepreneuriat au Saguenay–Lac-Saint-Jean par des mesures répondant aux besoins de la région et misant sur ses forces. Pour ce faire, le gouvernement met en œuvre une série de mesures représentant un investissement de plus de 6 millions de dollars sur trois ans, pour assister les entreprises à atteindre leur plein potentiel de développement et à créer le maximum d'emplois.

- ***Mesures de renforcement de la capacité d'action des CLD***

Le Saguenay–Lac-Saint-Jean est doté, depuis trois ans, d'un réseau de support au développement de l'entrepreneuriat qui couvre l'ensemble de son territoire : ce sont les quatre centres locaux de développement (CLD). Le gouvernement entend mettre en place des mesures de renforcement de la capacité d'action économique des CLD et de soutien aux milieux ruraux en difficulté par un investissement de 2,4 millions de dollars au cours des trois prochaines années. Les MRC concernées seront appelées à venir appuyer l'effort gouvernemental par une contribution financière.

De plus, afin d'accroître la création, l'expansion ou la consolidation des entreprises, le gouvernement renforcera la capacité d'intervention financière du Fonds local d'investissement (FLI) des CLD. Pour ce

faire, le gouvernement attribuera au ministère des Régions, au cours des trois prochaines années, des disponibilités budgétaires permettant aux CLD les plus performants parmi les 36 CLD des régions ressources, d'effectuer des prêts aux entreprises pour un montant total de près de 21 millions de dollars.

- ***Autres mesures de soutien à l'entrepreneuriat***

Outre la mesure de renforcement de la capacité d'action des CLD, le gouvernement entend soutenir l'entrepreneuriat régional par un ensemble de mesures totalisant des crédits de 4 millions de dollars au cours des trois prochaines années et qui seront précisées ultérieurement. Il s'agit des mesures ou programmes suivants :

– Fonds d'investissement destiné à l'entrepreneuriat féminin;

– Impact PME, volets : Embauche de jeunes diplômés, Rétention et expansion des entreprises et Innovation et compétitivité.

3.3.2 Des outils financiers mieux adaptés

Les intervenants locaux et régionaux disposent d'un grand nombre d'outils d'intervention que le gouvernement a mis en place, au cours des ans, pour leur permettre de démarrer ou de consolider les entreprises. Afin de les compléter, le gouvernement met à la disposition du Saguenay–Lac-Saint-Jean des outils d'intervention supplémentaires mieux adaptés à sa situation, au montant de 7,1 millions de dollars sur trois ans.

- ***Programme de soutien aux projets économiques***

À la même période l'an dernier, le gouvernement mettait en place un nouvel outil d'intervention financière, le Programme de soutien aux projets économiques (PSPE) pour la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. Les résultats atteints à ce jour démontrent l'importance stratégique d'une telle mesure et c'est pourquoi le gouvernement décide d'étendre l'application de cette mesure à l'ensemble des régions ressources, dont le Saguenay–Lac-Saint-Jean. Grâce à ce programme, au coût de 3 millions de dollars sur trois ans, les projets d'investissement excédant 500 000 dollars qui ne peuvent se qualifier dans le cadre du programme FAIRE ont ainsi la possibilité d'obtenir une aide financière. Ce programme devrait permettre de générer des investissements d'environ 20 millions de dollars.

- ***Autres mesures de soutien au financement des PME***

Afin de favoriser l'essor des PME et l'émergence de nouvelles entreprises, le gouvernement entend mettre en place une série de mesures visant à fournir un appui supplémentaire pour faciliter le financement des PME. Au total, au cours des trois prochaines années, c'est un montant de 4,1 millions de dollars que le gouvernement investira dans les mesures suivantes qui seront précisées ultérieurement :

- Financement des PME;
- Programme conjoncturel d'aide au fonds de roulement des entreprises;
- Capital régional et coopératif Desjardins;
- Soutien au financement des améliorations locatives apportées aux immeubles industriels;
- Programme d'aide aux entreprises œuvrant dans la gestion des matières résiduelles.

3.4 Autres mesures

Un budget de 2 millions de dollars est prévu pour différentes mesures de soutien à la stratégie de développement économique de la région.

Conclusion

CONCLUSION

Le **Discours sur le budget 2001-2002** est l'occasion, pour le gouvernement, de déclencher des actions majeures afin de renforcer et d'accélérer le développement économique de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Le gouvernement utilise à cette fin les outils fiscaux et budgétaires dont il dispose, et mobilise des ressources importantes. Au cours des trois prochaines années, le gouvernement injectera ainsi près de 141 millions de dollars dans la région.

Ces actions auront un impact majeur sur la croissance économique et l'emploi. Elles ont été conçues pour entraîner rapidement d'autres investissements provenant des différents acteurs économiques.

La stratégie de développement économique des régions ressources poursuit des objectifs ambitieux : il s'agit tout à la fois d'augmenter la valeur ajoutée de l'économie, d'en accélérer la diversification, d'assurer la croissance du secteur des ressources et de fournir aux régions des outils de développement mieux adaptés à leurs besoins.

La mise en œuvre des actions annoncées dans le **Budget 2001-2002** sera assurée en collaboration étroite avec les intervenants de la région. En fait, ce sont les forces vives du Saguenay–Lac-Saint-Jean qui sont maintenant interpellées. Le gouvernement met à leur disposition des moyens significatifs pour réduire l'écart de chômage qui sépare la région du reste du Québec. C'est aux différents acteurs économiques du Saguenay–Lac-Saint-Jean qu'il revient maintenant d'en tirer pleinement parti.

Annexes

Annexe 1

Description des mesures fiscales

ANNEXE 1 – DESCRIPTION DES MESURES FISCALES

Les mesures fiscales instaurées dans le cadre de la stratégie de développement économique des régions ressources et dont il est fait mention ici sont exposées en détail dans le document budgétaire « Renseignements supplémentaires sur les mesures du budget – **Budget 2001-2002**, Section 1, Mesures concernant les revenus », qui constitue à cet égard la référence officielle.

1. SOUTENIR LES ACTIVITÉS MANUFACTURIÈRES : IMPÔT ZÉRO POUR LES PME

Le congé fiscal pour les PME manufacturières des régions ressources éloignées

Entreprises admissibles	*Congé fiscal*	*Régions admissibles*	*Période d'admissibilité*
▪ Les PME du secteur manufacturier, existantes ou nouvelles, constituées en société	▪ Impôt sur le revenu ▪ Taxe sur le capital ▪ Taxe générale sur la masse salariale ▪ Aucun plafonnement de la valeur du congé fiscal	▪ Bas-Saint-Laurent ▪ Saguenay–Lac-Saint-Jean ▪ Abitibi-Témiscamingue ▪ Côte-Nord ▪ Nord-du-Québec ▪ Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine ▪ Mauricie : MRC du Haut-Saint-Maurice et MRC de Mékinac	▪ Le jour après le **Discours sur le budget 2001-2002** et jusqu'au 31 décembre 2010

Modalités particulières

- La valeur du congé fiscal est égale à 100 % pour les entreprises dont le capital versé est d'au plus 10 millions de dollars.
- La valeur du congé fiscal est réduite de façon proportionnelle pour les entreprises ayant un capital versé compris entre 10 et 15 millions de dollars.
- De façon sommaire, le capital versé comprend la plupart des dettes et l'avoir des actionnaires inscrits aux états financiers de la société.

2. STIMULER LA DEUXIÈME ET TROISIÈME TRANSFORMATION

Crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation dans les régions ressources

Taux du crédit	*Régions admissibles*	*Période d'admissibilité des projets*
▪ 40 % des salaires des nouveaux employés pendant une durée maximale de cinq ans ▪ Aucun maximum par emploi au niveau des salaires et de l'aide fiscale	▪ Bas-Saint-Laurent ▪ Saguenay–Lac-Saint-Jean ▪ Mauricie ▪ Abitibi-Témiscamingue ▪ Côte-Nord ▪ Nord-du-Québec ▪ Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	▪ Début de réalisation du projet avant le 31 décembre 2004

Activités admissibles

Transformation du bois	*Transformation du papier ou du carton*
▪ Fabrication de produits à partir du bois ou fabrication d'équipements spécialisés destinés à l'exploitation forestière ou à la transformation du bois ▪ Exemples : Portes et fenêtres, meubles, armoires et comptoirs de cuisine, bois d'ingénierie	▪ Fabrication de produits à partir du papier ou du carton ou fabrication d'équipements spécialisés destinés à la fabrication du papier ou du carton ▪ Exemples : Contenants en carton, boîtes, sacs, articles de papeterie
Énergie	***Transformation d'aliments***
▪ Production d'énergie non conventionnelle à partir de la biomasse ou de l'hydrogène ou fabrication de produits ou d'équipements spécialisés destinés à la production ou l'utilisation d'énergie	▪ Fabrication d'aliments destinés à la consommation humaine ou animale ▪ Exemples: Abattage d'animaux, fromagerie, mise en conserve
Transformation des métaux	***Autres***
▪ Fabrication de produits à partir de métaux ou fabrication d'équipements spécialisés destinés à l'exploitation minière ou à la transformation des métaux ▪ Exemples : Articles de quincaillerie, pièces pour véhicules automobiles, charpentes métalliques	▪ Valorisation et recyclage des déchets et des résidus résultant de l'exploitation ou de la transformation des ressources naturelles ▪ Aquaculture d'eau douce (élevage de poissons) ou fabrication d'équipements spécialisés destinés à l'aquaculture d'eau douce ▪ Fabrication de produits à partir de la tourbe

Modalités particulières

- Le sciage de billes et de billons, la fabrication de la pâte à papier, du papier et du carton ainsi que la première transformation des métaux ne sont pas des activités admissibles au crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation dans les régions ressources.
- Les activités admissibles au crédit d'impôt remboursable pour la Vallée de l'aluminium ou au crédit d'impôt remboursable pour la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et certaines régions maritimes ne sont pas admissibles au crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation dans les régions ressources.

Annexe 2

Tableau synthèse des mesures fiscales et budgétaires

ANNEXE 2 – TABLEAU SYNTHÈSE DES MESURES FISCALES ET BUDGÉTAIRES

TABLEAU A.1

IMPACT FINANCIER DES MESURES FISCALES ET BUDGÉTAIRES
(en millions de dollars)

	2001-2002*	2002-2003	2003-2004	Total
Mesures fiscales				
Augmenter la valeur ajoutée et accélérer la diversification économique				
Impôt zéro pour les PME manufacturières				
Crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation				
Assurer la croissance du secteur des ressources	**15,7**	**26,5**	**31,9**	**74,1**
Crédit d'impôt pour les entreprises d'exploration minière				
Faciliter le financement des PME et la création d'entreprises				
Capital régional et coopératif Desjardins				
Bonification du régime d'investissement coopératif				
Mesures budgétaires	**28,2**	**21,1**	**17,4**	**66,7**
Augmenter la valeur ajoutée et accélérer la diversification économique				
Soutien aux productions régionales et au développement touristique	**2,6**	**4,1**	**1,9**	**8,6**
Brigade de la deuxième et troisième transformation du bois	0,2	0,2	0,2	0,6
Entente spécifique en tourisme	0,5	1,0	1,0	2,5
Autres mesures	1,9	2,9	0,7	5,5
Favoriser le développement de créneaux d'excellence	**8,2**	**3,3**	**3,1**	**14,5**
Centre de recherche des métaux et matériaux légers	7,3	1,8	1,8	10,9
Autres mesures	0,9	1,5	1,3	3,6
Assurer la croissance du secteur des ressources				
Développement durable des ressources forestières	**12,4**	**7,7**	**7,7**	**27,8**
Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier	7,7	7,7	7,7	23,1
Programme de création d'emplois en forêt	4,7	-	-	4,7
Encourager l'exploration minière	**0,3**	**-**	**-**	**0,3**
Soutien aux sociétés juniors d'exploration en difficulté	0,3	-	-	0,3

	2001-2002*	2002-2003	2003-2004	Total
Faciliter le financement des PME et la création d'entreprises				
Soutien à l'entrepreneuriat	**2,3**	**2,3**	**1,8**	**6,4**
Renforcement de la capacité d'action des CLD	0,8	0,8	0,8	2,4
Autres mesures	1,5	1,5	1,0	4,0
Des outils financiers mieux adaptés	**1,7**	**3,1**	**2,2**	**7,1**
Programme de soutien aux projets économiques (PSPE)	0,5	1,5	1,0	3,0
Autres mesures	1,2	1,6	1,2	4,1
Autres mesures	**0,7**	**0,7**	**0,7**	**2,0**
GRAND TOTAL	**43,9**	**47,6**	**49,3**	**140,8**

Notes : La somme des montants peut ne pas correspondre au total puisque les montants ont été arrondis.

La ventilation annuelle des impacts financiers des mesures est fournie à titre indicatif seulement. Des variations peuvent survenir en raison de la nature même de plusieurs des programmes, qui font appel à une participation importante des milieux. Certains projets pourront donc se concrétiser plus ou moins rapidement. Les montants totaux indiqués au terme des trois ans d'implantation de la stratégie représentent toutefois les objectifs auxquels sont conviés l'ensemble des intervenants de chacune des régions ciblées.

* Incluant les mesures budgétaires totalisant 10,3 millions de dollars en 2000-2001.

Liste des tableaux et graphiques

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 Évolution de la structure d'âge de la population entre 1986 et 2000 10

Tableau 2 Des écarts qui s'amenuisent depuis 1989 13

Tableau 3 Des écarts de revenu et de chômage observés depuis de nombreuses décennies 14

Tableau 4 Évolution de la structure économique du Saguenay–Lac-Saint-Jean 16

Tableau 5 L'importance des ressources naturelles dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean 17

Tableau 6 Emplois dans les services : la région est sous-représentée dans les services moteurs 19

Tableau 7 Impact financier des mesures fiscales et budgétaires pour le Saguenay–Lac-Saint-Jean 27

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 Évolution du poids démographique du Saguenay–Lac-Saint-Jean depuis 1971 9

Graphique 2 Taux d'emploi des 15-64 ans en forte progression depuis 1994 10

Graphique 3 Taux de chômage du Saguenay–Lac-Saint-Jean à son plus bas niveau depuis 1989 11

Graphique 4 Indice des disparités régionales de développement 12

Graphique 5 L'industrie de la première transformation des métaux est prépondérante dans la région 18

LISTE DES TABLEAUX EN ANNEXE

Tableau A.1 Impact financier des mesures fiscales et budgétaires 53